

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2013/07/16-17

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16 juillet 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

**Vu** l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 4 juillet 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

### DÉCIDE :

#### OBJET : Tarifs UTL pour l'année 2013-2014

Le conseil d'administration approuve les montants des droits d'inscription à l'Université du Temps Libre (UTL) pour l'année 2013-2014. Ces tarifs sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

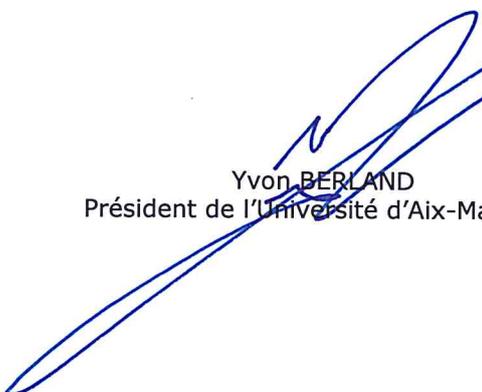
**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 16 juillet 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



## Université du Temps Libre Tarifs 2013/2014

Avis favorable du CEVU du 04/07/2013  
Approuvé par le CA du 16/07/2013

### Préambule

Descriptif succinct des **activités** proposées par l'UTL :

- conférences : quatre conférences de 1h30 sont organisées chaque semaine ;
- stages : durée comprise entre 9 heures et 12 heures ;
- séminaires thématiques : chaque séminaire comprend un volume horaire total de 22h30 d'octobre à juin, à raison de 1h30 tous les quinze jours. Une trentaine de thématiques sont proposées sur chacun des sites (psychologie, littérature...) ;
- activités hebdomadaires (loisirs sportifs, culturels, artistiques...), à raison de 1h30 à 2 heures par semaine, tout au long de l'année.

Les **droits d'inscription** peuvent :

- ouvrir l'accès à un nombre défini de conférences ou stages, sans considération de la durée de validité de l'adhésion : le tarif est alors associé à une prestation identifiée (I) ;
- permettre le libre accès à un éventail d'activités sur une période bornée (1, 2 ou 3 trimestres) : le tarif appliqué est alors proportionné à la durée de validité de l'adhésion (II).

NB : les tarifs ci-après sont indiqués en euros.

## I- Participation ponctuelle à une ou plusieurs conférence(s)/stage(s)

### *Conférences*

Une conférence de 1h30	6
Demi-journée de conférences (soit 2 conférences de 1h30)	11
Carte 12 conférences	65
Conférence Musique et œnologie (tarif différent en raison de matériel spécifique)	18

### *Stages*

Stage 12 heures	70
Stage informatique 9 heures (tarif spécifique lié aux contraintes de maintenance du matériel informatique)	100

## II- Adhésion aux activités pour un, deux ou trois trimestres

	1 trimestre		2 trimestres		3 trimestres	
	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu
Forfait conférences	65	45	130	90	195	135
<b>Séminaires</b>						
1 séminaire	40	30	85	65	125	95
2 séminaires	70	50	135	95	205	145
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
<b>Cycle de séminaires œnologie (tarifs différents en raison de matériel spécifique)</b>						
1 séminaire	50	40	105	85	155	125
2 séminaires	80	60	155	115	235	175
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
<b>Activités hebdomadaires</b>						
1 activité	70	50	140	100	210	150
2 activités	105	70	205	140	310	210
Initiation informatique/ internet (tarif spécifique en raison des coûts de maintenance)	90	60	175	120	265	180
Toute activité supplémentaire	30		65		95	